

NEGOCIATIONS GROUPE

HALTE A L'ATTAQUE SUR NOS ACQUIS !

Depuis quelques années, les négociations dans Airbus se déroulent de plus en plus au niveau du groupe. Certaines continuent encore au niveau des entreprises (salaires, horaires et primes...).

A l'issue des élections professionnelles de 2019 dans le groupe Airbus, 4 syndicats ont dépassé 10% des voix et sont donc habilités à négocier et signer des accords. Pour qu'un accord soit applicable, il faut qu'il soit signé par des syndicats qui représentent plus de 50% des exprimés.

La CGT vous tient régulièrement informé (avec les limitations imposées par la période) et fait aujourd'hui une synthèse des accords groupe de la dernière période et d'accords plus anciens mais toujours applicables.

Représentativité Groupe Airbus	
FO	41 %
CGC	34 %
CFTC	13 %
CGT	12 %

BILAN DES ACCORDS LES PLUS RECENTS

ACCORD	CGT	FO	CGC	CFTC	Considérations CGT
<p>Accord récupération des heures et jours « perdus » COVID-19 : Les salariés qui n'ont pas pu télétravailler pendant les premières semaines du confinement doivent rattraper les heures et les jours « perdus ».</p>	X	✓	✓	✓	La CGT a revendiqué de mettre les salariés qui ne pouvaient télétravailler en activité partielle dès le début du confinement comme le prévoyaient les dispositions gouvernementales.
<p>Accord mesures complémentaires COVID-19 : Des congés ont été imposés pour tous les salariés pendant la première phase du confinement</p>	X	✓	✓	✓	
<p>Avenant Frais de Santé et Prévoyance : Les prestations des contrats ont été mis en adéquation avec les nouvelles dispositions législatives notamment sur le dentaire et l'optique</p>	✓	✓	✓	✓	La CGT a bien entendu accepté de mettre nos contrats en accord avec la réglementation légale. La CGT a profité de cette négociation pour redemander une renégociation complète de l'accord car depuis de très nombreuses années, ces contrats sont excédentaires. Il faut mettre en adéquation les prestations avec les cotisations.
<p>Avenant CET : Les primes d'intéressement et de participation ne peuvent plus être convertis dans le CET. Les salariés peuvent faire un versement volontaire de 2500 euros max sur leurs CET autres droits ou fin de carrière</p>	X	✓	✓	✓	<p>La CGT défend le principe du CET qui permet de convertir les primes en temps. C'est pourquoi la CGT regrette la signature de cet avenant qui limite la liberté des salariés à disposer de leur primes d'intéressement et de participation.</p> <p>Cette opposition ferme a obligé la direction à proposer une alternative permettant aux salariés de faire un versement volontaire.</p>
<p>Avenant PEG : Les versements sont facilités tant sur la fréquence que sur le montant des versements</p>	X	✓	✓	✓	<p>La CGT n'est plus signataire de l'accord PEG depuis qu'il ne repose que sur des fonds spéculatifs (auparavant, les salariés pouvaient disposer d'un compte rémunéré qui alimentait la trésorerie du groupe).</p> <p>La CGT déplore aussi la suppression de l'abondement sur le PEG.</p>

ACCORD	CGT	FO	CGC	CFTC	Considérations CGT
Accord de méthode sur les Plans de Suppressions d'Emploi : La quasi-totalité des entreprises du groupe ont subi des suppressions d'emplois. Cet accord prévoit la méthode de négocier les suppressions de postes.	X	✓	✓	✓	La CGT conteste le bienfondé des suppressions d'emploi dans un groupe qui conserve des carnets de commandes conséquents. L'activité partielle et les très substantielles aides de l'Etat pour la filière aéro permettaient de passer la crise sanitaire sans trancher dans les effectifs. Aujourd'hui certains secteurs sont déjà en surchauffe surtout que de nombreux intérimaires et sous-traitants ont été remercié sans ménagement. La CGT revendique que tous les départ en DCAA soit compensé par une embauche de jeune.
Avenant PERCO : Pour conserver les avantages fiscaux des systèmes de retraite par capitalisation, le PERCO est transformé en PERCOL en prenant en compte les nouvelles obligations légales.	X	✓	✓	✓	La CGT défend le système de retraite par répartition qui assure une solidarité intergénérationnelle. Les systèmes de retraites par capitalisation ont montré les risques qu'ils font prendre aux retraité. En 2008, aux Etats-Unis, de nombreux retraités sont tombés dans la misère ! La direction assume son soutien politique à cette vision de la société où chacun essaie de s'en sortir par ses propres moyens. C'est pourquoi elle abonde le PERCOL (au détriment du PEG).

DES ACCORDS PLUS ANCIENS, MAIS TOUJOURS APPLICABLES

ACCORD	CGT	FO	CGC	CFTC	Considérations CGT
Accord d'Intéressement	✓	✓	✓	✓	La CGT est signataire de cet accord depuis qu'il est déhiérarchisé, c'est -à-dire depuis que la prime d'intéressement est la même pour toutes et tous.
Accord de participation	X	✓	✓	✓	Contrairement à l'intéressement, la participation est hiérarchisé. De plus, la formule de calcul devrait être améliorée pour prendre réellement en compte les résultats de chaque entreprise du groupe
Accord Mixité	✓	✓	✓	✓	La CGT se félicite des avancées obtenues notamment sur la parentalité.
Accord de Télétravail	✓	✓	✓	✓	L'accord date de la période avant COVID-19. La CGT s'inscrit dans la refonte de cet accord pour tenir compte des évolutions et des perceptions qui sont apparues.

La CGT signe des accords... quand ils sont bons pour les salariés.

Notre démarche consiste toujours de préparer les négociations avec l'ensemble de nos syndiqués et le maximum de salariés. Pendant la négociation nous informons les syndiqués et chaque fois que c'est possible les salariés. Parfois, nous mobilisons les salariés pour obtenir des avancées. Au final, nous consultons les syndiqués et sur des sujets majeurs nous consultons les salariés à partir de nos analyses.



La direction souhaite harmoniser les statuts sociaux des différentes entreprises du groupe. Le chantier est très important (temps de travail, rémunération, primes, classifications, santé, télétravail ...) et cette négociation serait étalée sur plusieurs années. On peut y trouver des intérêts notamment pour faciliter les mobilités internes. Toutefois, le risque est grand que la direction veuille en profiter pour faire un alignement par le bas. **La direction ne cache pas son intention de prendre en compte, lors de cette négociation, les éléments encore en négociation au niveau de la Convention Collective Nationale de la Métallurgie.** La direction se félicite que celle-ci prévoit le paiement au poste, c'est à dire la non reconnaissance des diplômes ou de l'expérience professionnelle. Elle parle d'une révolution car la rémunération des salariés sera établit en fonction du poste de travail occupé.

LE TRAVAIL A PLUSIEURS VISAGES. LA CGT A LE VOTRE

Prenez contact avec le syndicat de votre site !